

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

CONFERENCE TECHNIQUE DES PECHEES

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

5 - 13 février 1962

R A P P O R T

SPC Library



33580

Bibliothèque CPS

Commission du Pacifique Sud

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Février 1962

LIBRARY
SOUTH PACIFIC COMMISSION

La Commission publie ce Rapport mais se réserve le droit
d'étudier les Résolutions et Recommandations
de la Conférence et de leur donner suite

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	(ii)
Discours d'ouverture de M. T.R. Smith, Secrétaire Général de la Commission du Pacifique Sud	(iv)
Allocution de M. J. Barrau, Directeur de la Section "Développement Economique" de la Commission du Pacifique Sud	(vi)
Discours de M. Vernon E. Brock, Président de la Conférence et Directeur du Laboratoire de Biologie, Bureau des Pêches Commerciales des Etats-Unis	(viii)
I. <u>ETAT DES PECHEES & DES SERVICES DES PECHEES DANS LA ZONE D'ACTION DE LA COMMISSION</u>	1
A. Etat des pêches & des services des pêches	1
B. Activités de la Commission du Pacifique Sud dans le domaine des pêches	2
C. Les pêches dans l'économie du Pacifique Sud	4
II. <u>PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DES PECHEES DANS LA ZONE D'ACTION DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD</u>	6
A. Les ressources, leur appréciation et les besoins de recherche	6
B. Conservation des ressources de la mer et des eaux intérieures	10
C. Bateaux et engins de pêche	10
D. Commercialisation, distribution et technologie	13
E. Coopératives et autres mesures de soutien	14
F. Formation technique en matière de pêches	14
G. Perspectives du développement des pêches et mesures à prendre pour leur réalisation	15
H. Services des pêches	17
I. Rôle de la Commission du Pacifique Sud dans le développement des pêches	18
J. Autres activités de la Commission du Pacifique Sud intéressant le développement des pêches	19
K. Remerciements	20
III. <u>RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS</u>	21
IV. <u>APPENDICES:</u>	
I. Ordre du Jour	
II. Liste des participants	
III. Liste des documents de travail	

I N T R O D U C T I O N

Jointe à la Convention de 1947 créant la Commission du Pacifique Sud était une liste des projets auxquels cette Organisation devait consacrer son attention, étant donné qu'ils étaient de la plus haute importance pour le bien-être économique et social des insulaires des mers du sud.

Les pêches étaient mentionnées parmi ces projets dans les termes suivants:

"Recherches sur la pêche, y compris l'inventaire et l'examen des méthodes pour prendre et conserver le poisson ainsi que les autres fruits de mer, en visant spécialement à améliorer la nourriture des populations locales."

Ce projet devait donner lieu à une action immédiate et promettait des résultats immédiats, et des renseignements devaient être réunis sur les diverses recherches effectuées dans la région, alors que des contacts étaient établis dès 1949 avec le Conseil Indo-Pacifique des Pêches.

Les activités préliminaires aboutirent à l'organisation de la Conférence des Pêches de 1952 au siège de la Commission à Nouméa. Des recommandations de cette Conférence est né le programme des pêches de la Commission du Pacifique Sud. L'exécution de ce programme a commencé en 1954 par le recrutement de feu M. Hubertus van Pel, Chargé des Pêches. En 1957, M. Louis Devambe, du personnel de la Commission, fut nommé adjoint au Chargé des Pêches.

A sa Vingt-Deuxième Session, tenue à Nouméa en octobre 1961, la Commission du Pacifique Sud a chargé le Secrétaire Général

"de convoquer au siège de la Commission, au début de 1962, une Conférence Technique des Pêches réunissant:

- (1) les Membres du Comité Consultatif des Pêches,
- (2) des représentants des services territoriaux s'occupant des pêches et d'institutions de recherche dans la région."

La Conférence était priée "d'étudier les activités de la Commission dans le domaine des pêches et de faire des recommandations à leur sujet en tenant compte:

- (1) du progrès réalisé depuis 1952,
- (2) de l'organisation, par certains territoires, de leur propre service des pêches,
- (3) de l'intérêt manifesté récemment par plusieurs territoires pour le développement des pêches commerciales dans la région, et
- (4) de la formation professionnelle dans le domaine des pêches."

M. T.R. Smith, Secrétaire Général de la Commission du Pacifique Sud, inaugura officiellement la Conférence le lundi 5 février 1962 à Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

La Conférence élit M. Vernon E. Brock et M. G.L. Kesteven, membres du Comité Consultatif Technique des Pêches de la Commission du Pacifique Sud, président et vice-président respectivement.

(iii)

M. J.A. Tubb, observateur de l'O.A.A., et M. L. Devambe, adjoint au Service des Pêches de la Commission, furent désignés comme rapporteurs.

A l'invitation du président, le Secrétaire Général de la Commission et le Directeur de la Section "Développement Economique", M. J. Barrau, prirent la parole.

Dans son discours, le Secrétaire Général fit l'éloge des excellents services rendus par feu M. Hubertus van Pel, le premier Chargé des Pêches de la Commission.

Après une brève allocution du président, la Conférence commença l'étude des questions à l'ordre du jour.

DISCOURS D'OUVERTURE DE M. T.R. SMITH

Secrétaire Général de la Commission du Pacifique Sud

Avant que cette conférence se mette réellement au travail, je voudrais vous remercier tous au nom de la Commission du Pacifique Sud d'être venus à Nouméa et vous souhaiter la bienvenue au Siège de la Commission.

Nous avons tiré beaucoup de profit de notre association avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et je suis particulièrement heureux d'accueillir ce matin M. Tubb, Chargé régional des Pêches de l'OAA et Secrétaire du Conseil Indo-Pacifique des Pêches.

Les membres du Comité Consultatif des Pêches, M^r. Brock, Kesteven, Legand et Rapson, ont répondu avec beaucoup de patience à de nombreuses demandes de conseils et nous sommes heureux de les voir ici en personne. Sept territoires sont représentés à cette conférence par huit membres de leurs services des pêches et cela montre que les gouvernements territoriaux reconnaissent de plus en plus l'utilité du travail qui peut être fait dans le Pacifique par les experts des pêches.

Lorsque nous voyons cette assemblée, il nous est impossible d'oublier une personne qui devrait être ici, mais qui malheureusement ne l'est pas: Bert van Pel, l'ancien chargé des pêches de la Commission, bien connu de nous tous. Sa mort prématurée nous a enlevé un bon ami et le Pacifique Sud a perdu les services d'un homme qui, dans toute l'acception du terme, était un expert pratique des pêches. Nous déplorons cette perte.

La Commission du Pacifique Sud s'occupe du domaine des pêches depuis 12 ou 13 ans déjà, mais un des problèmes auxquels elle s'est toujours heurtée est celui de l'utilisation de ses ressources assez limitées au profit de l'amélioration des pêches. On a dit en 1950 que le problème était un des plus compliqués et les plus coûteux qu'elle eût à résoudre. Il lui faut choisir la partie de ce problème complexe à laquelle elle peut se permettre de s'attaquer. Nous avons fait de petites enquêtes, nous nous sommes occupés de la formation des pêcheurs, de l'introduction de nouvelles espèces de poissons d'eau douce, de l'établissement des services territoriaux, de certains problèmes concernant l'huître nacrée et d'autres coquillages, et même de la construction de bateaux et de leur entretien par les pêcheurs autochtones, ainsi que de toute une gamme de questions secondaires. Depuis lors, il y a eu des changements fondamentaux dans les méthodes de pêche et dans les perspectives des pêches dans le Pacifique Sud. Il y a près de 60 ans, un savant allemand, le Docteur Kramer, dit au sujet des Samoans qu'ils avaient 100 manières différentes de prendre du poisson mais que s'ils en avaient une bonne ils pourraient ignorer les 99 autres. Sans doute appliquaient-ils ces méthodes depuis des siècles mais je note maintenant que Ron Powell dit au sujet des îles Cook: "dans la pêche vivrière il est difficile de suggérer une innovation bien qu'il soit intéressant de constater que chaque méthode employée de nos jours était encore inconnue il y a 20 ans à peine". Nous accueillons aujourd'hui à cette conférence des hommes riches en expériences variées. J'espère que vous-mêmes profiterez de la mise en commun de vos connaissances et que la Commission apprendra de vous si elle doit continuer, abandonner ou modifier ses activités dans le domaine des pêches. La Commission a demandé notamment dans une résolution qu'elle a adoptée à sa Vingt-Deuxième Session en octobre dernier, que "la Conférence étudie les activités de la Commission dans le domaine des pêches et fasse des recommandations à leur sujet en tenant compte:

(v)

- 1) du progrès réalisé depuis 1952,
- 2) de l'organisation, par certains territoires, de leur propre service des pêches,
- 3) de l'intérêt manifesté récemment par plusieurs territoires pour le développement des pêches commerciales dans la région, et
- 4) de la formation professionnelle dans le domaine des pêches."

Tout en demandant des recommandations pour nous-mêmes, nous espérons que ces mêmes recommandations pourront servir de guide aux gouvernements territoriaux du Pacifique Sud et à toutes les populations des nombreuses îles qui doivent se procurer du poisson pour vivre.

Au nom de la Commission du Pacifique Sud, je vous souhaite beaucoup de succès et une bonne pêche.

ALLOCUTION DE M. J. BARRAU

Directeur de la Section "Développement Economique"
de la Commission du Pacifique Sud

Il y a dix ans se tenait ici même une conférence technique sur les pêches, semblable à celle qui vous réunit aujourd'hui. Sur les recommandations de cette conférence fut fondé le programme "pêches" de notre Commission, programme mené à bien de 1954 à 1961 sous la compétente responsabilité du regretté Hubertus van Pel assisté dans sa tâche par M. Louis Devambe.

Le bilan de cette première phase de nos activités en matière de pêches est, à mon avis, des plus positifs et fait apparaître des résultats tangibles.

Un inventaire préliminaire des ressources disponibles, des problèmes posés et des perspectives de développement a été effectué. Des recommandations ont été faites aux administrations territoriales afin qu'elles puissent, dans les meilleures conditions techniques, oeuvrer à ce développement. Des ouvrages de vulgarisation ont été préparés et publiés par notre Commission. Avec l'aide généreuse de l'O.A.A., nous avons, en 1957 puis en 1961, organisé des cours de formation à la pêche tandis que le Bureau de l'Assistance Technique des Nations Unies nous aidait à ouvrir à Auki, dans le Protectorat britannique des îles Salomon, une école de charpenterie de marine.

Un intérêt croissant s'est manifesté dans la région quant au développement des pêches, et ceci a bien été dû à l'inlassable activité de feu Monsieur van Pel.

Bien des choses ont donc changé dans ce domaine depuis la conférence de 1952: lors de cette conférence un seul territoire possédait un service des pêches. Sept de ces services sont aujourd'hui représentés parmi vous et d'autres territoires organisent ou songent à organiser de tels services des pêches.

Cela seul montre que les conditions qui présidèrent à la définition du premier programme "pêches" de notre organisation ont sensiblement changé.

Les services que les territoires de la région peuvent attendre de notre Commission en matière de développement des pêches ne sont plus nécessairement les mêmes que ceux qui justifiaient nos activités dans ce domaine de 1954 à 1962.

En un mot, il est temps de faire le point, de juger des résultats obtenus tant à l'échelle territoriale qu'à l'échelle régionale et de définir ce qu'il reste à faire.

C'est la raison pour laquelle cette conférence a été réunie. Est-il besoin de vous dire que nous attendons beaucoup de vos travaux ?

Il vous importe en tant que techniciens de recommander les mesures que vous jugerez nécessaires à l'échelle territoriale et à l'échelle régionale pour poursuivre le développement des pêches dans notre région. Vous aurez donc à envisager les nombreux aspects de cette question: recherches et expérimentation, enseignement et vulgarisation, organisation de la production, et administration proprement dite.

Autant dire que, au cours des prochains jours, vous aurez "du pain sur la planche".

En ce qui concerne la tâche future de la Commission dans ce domaine, vous aurez à répondre à deux questions importantes:

- 1.- Sous quelle forme et dans quelle mesure notre organisation peut-elle apporter aux territoires de la région une aide pratique et efficace en matière de développement des pêches ?
- 2.- Quelles peuvent être les grandes lignes d'un programme dans ce domaine ?

Je suis certain que vos recommandations nous permettront de fonder notre action future sur des bases solides et d'avance je vous en remercie.

DISCOURS DE M. Vernon E. BROCK

Président de la Conférence

Je vous avoue que mon élection est un honneur auquel je ne m'attendais pas. J'avais noté dans l'ordre du jour provisoire que nous venons d'adopter, que le Président doit prononcer un discours à la séance d'ouverture de la Conférence, et le Secrétaire Général vient de me rappeler cette obligation. Tout ceci pour vous dire que, tout en étant conscient des responsabilités d'un président, je n'ai pas de discours tout préparé et que, franchement, mes idées à ce sujet ne sont pas très précises.

Nous sommes ici en tant que techniciens des pêches telles qu'elles se présentent dans la zone d'action de la Commission. Il nous appartient de donner à celle-ci des conseils bien pesés sur le rôle qu'elle peut jouer dans le développement des pêches de la région. Ces conseils doivent être fondés sur nos connaissances communes des pêches et de la région, et sur les délibérations de la Conférence.

Il existe certains éléments évidents dans les pêches et dans la situation géographique et économique de la région qui détermineront dans une large mesure la nature de nos recommandations. Permettez-moi d'en mentionner quelques-uns et d'indiquer comment ils pourraient influencer sur les conclusions auxquelles nous parviendrons éventuellement.

Tout d'abord les pêches elles-mêmes: en ce qui concerne l'habitat et l'importance des stocks, on peut les envisager sous trois catégories: les pêches récifales et côtières, les pêches en eaux profondes et les pêches hauturières.

Les premières fournissent une grande partie du poisson destiné à la consommation locale et à la vente sur les marchés locaux, ainsi que des coquillages pour l'exportation.

Les deuxièmes, appelées aussi pêches démersales, fournissent le poisson destiné à la fois à la consommation locale et à la vente sur les marchés locaux, alors que les troisièmes sont les seules à fournir suffisamment de poisson pour l'exportation.

Quant à la situation géographique, il convient de l'envisager dans le cadre de trois subdivisions majeures qui, pour les pêches, peuvent être réduites à deux. Ces subdivisions sont la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie. La région mélanésienne comprend les grandes îles dont la principale est la Nouvelle-Guinée. Dans l'ensemble, cette région est peu peuplée et a des ressources agricoles suffisantes pour le moment. La Micronésie et la Polynésie, par contre, se composent d'un grand nombre de petites îles très peuplées et ont un taux d'accroissement démographique très élevé. Les ressources agricoles sont insuffisantes dans certaines îles et le deviendront bientôt dans nombre d'autres. Ces petites superficies de terre sont dispersées sur d'énormes étendues d'océan et il est évident que les principales ressources de cette région sont celles de la mer.

Il est plus difficile de résumer la situation économique, car je ne suis pas un économiste et, de plus, la situation me semble particulièrement complexe. Cependant, avec des ressources agricoles limitées et une population en voie d'accroissement rapide, il faut s'attendre plus ou moins à une augmentation démographique supérieure à celle des activités économiques qui risquent d'être handicapées par le manque de terres arables. Il se peut donc que la

prospérité individuelle n'augmente pas et que, à mesure de l'utilisation des terres pour la production alimentaire, elle diminue même.

La mer promet des ressources alimentaires supplémentaires et de nouvelles richesses. Il est probable que les ressources pélagiques sont les plus importantes à cet égard et c'est pourquoi la Conférence devra leur consacrer une attention toute particulière.

Je viens de dire que je ne suis pas un économiste. Il me semble néanmoins que les aspects économiques de la pêche dans la zone d'action de la Commission forment des éléments d'importance cruciale de tout plan ou programme, éléments qui ne sont pas suffisamment connus pour permettre la préparation de ces plans et programmes.

Outre les questions que je viens de citer, nous devons sans doute examiner le rôle des Chefs des Services des Pêches territoriaux, du Comité Consultatif des Pêches et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture lorsque nous formulerons nos recommandations pour la Commission du Pacifique Sud. L'accroissement du nombre de territoires ayant établi un service des pêches depuis la dernière Conférence des Pêches indique que les Gouvernements-membres prennent conscience de plus en plus de l'importance de la pêche dans la région, ce qui est tout à l'honneur du programme de la Commission et du travail de feu M. Hubertus van Pel, le premier Chargé des Pêches de la Commission.

Près de dix années se sont écoulées depuis ma dernière visite à Nouméa. Je suis heureux de retrouver ici quelques vieux amis auxquels me lient les souvenirs de cette Conférence. Nouméa me semble tout aussi agréable et hospitalière qu'il y a dix ans et le temps semble l'avoir épargnée. Je vous remercie.

I. ETAT DES PECHEES & DES SERVICES DES PECHEES
DANS LA ZONE D'ACTION DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

A. ETAT DES PECHEES & DES SERVICES DES PECHEES

1. La Conférence réunie par la Commission en 1952 avait préparé un bref aperçu des pêches dans la région. Cet aperçu était extrêmement sommaire parce que l'on avait fait très peu de travail dans le domaine de la science des pêches telle qu'on la comprend de nos jours et parce que très peu de territoires avaient des services des pêches.

2. Depuis lors, la plupart des territoires ont créé des services des pêches et feu M. van Pel, aidé de M. Devambe, a réuni d'utiles renseignements sur la région. Pour obtenir un aperçu plus complet de la situation actuelle, la Commission, en invitant les territoires à se faire représenter à la présente Conférence, a demandé à chacun d'eux de fournir des renseignements dans le cadre d'un questionnaire.

3. Les réponses à ce questionnaire sont présentées dans les documents SPC/FTM/WP.1 à 5, et sont complétées par les renseignements que contiennent les documents SPC/FTM/Tech.2, 4, 5, 9 et 10. A la Conférence, ces renseignements ont encore été complétés oralement par les chefs des services des pêches des différents territoires. Le rapport "A Guide to South Pacific Fisheries" de van Pel, a également été étudié.

4. Cette étude a mis en relief les traits saillants de la situation actuelle et a permis de la résumer en suivant l'ordre du jour de la Conférence.

(a) RESSOURCES

5. A ce stade, il n'est pas possible de dire grand-chose sur l'état des ressources de la région. Plusieurs cas ont été cités de récifs, de rivières et de lacs, qui se sont dépeuplés davantage encore au cours des dix dernières années et, étant donné que ces eaux constituent la principale ressource vivrière de la région, cette situation doit inquiéter les gouvernements.

6. Un autre changement qu'il convient de noter est l'introduction dans la région du Tilapia mossambica; d'autres introductions ont intéressé: Cyprinus carpio, Gambusia affinis, Helostoma temminckii, Ophiocephalus striatus, Osphronemus gouramy, Trichogaster pectoralis.

7. Les connaissances sur les ressources de la région ont pu être complétées grâce au développement des opérations de pêche dans certaines localités, et à la suite de quelques enquêtes et recherches. Dans l'ensemble, ce travail a porté sur les espèces pélagiques, mais des recherches ont été faites aussi sur l'huître nacrée dans la partie septentrionale des îles Cook par M. J.S. Hynd de la C.S.I.R.O. à la demande et avec l'aide de la Commission, et par M. J. Domard de la Polynésie Française, sur le troca par M. J. McGowan dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique et par M. R. Gail et M. Angot en Nouvelle-Calédonie.

(b) INDUSTRIE DES PECHEES

8. La pêche vivrière a subi une certaine évolution par suite de l'introduction d'engins et d'embarcations nouveaux. L'aspect le plus remarquable à cet égard est la généralisation de l'emploi de matériaux synthétiques pour les engins de pêche dans toute la région.

9. Les pêches commerciales ont été considérablement développées à Pago Pago et à Santo. Une conserverie de thon a été établie à Pago Pago, mais, dans les débuts, les apports de poisson étaient nettement insuffisants. Par la suite, de plus grandes quantités ont été fournies par les palangriers japonais.

10. Dans plusieurs territoires, des coopératives de pêcheurs ont été créées et semblent présenter des avantages appréciables. On a cité à titre d'exemple le Protectorat britannique des îles Salomon, la Nouvelle-Calédonie et le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique.

11. Dans certaines localités, on a aménagé ou l'on se propose d'aménager des marchés et des installations à terre: Protectorat britannique des îles Salomon, îles Fidji, Nouvelle-Guinée Néerlandaise, Nouvelle-Calédonie, Territoire de Papouasie et Nouvelle-Guinée, Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique.

(c) SERVICES DES PÊCHES

12. En outre, plusieurs territoires ont organisé des services des pêches au sujet desquels on trouvera de plus amples détails dans un tableau ci-joint.

*
* *

B. ACTIVITES DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD DANS LE DOMAINE DES PÊCHES

13. La Conférence a examiné en détail le travail accompli par la Commission au cours de la période écoulée depuis l'affectation, en 1954, de M. H. van Pel au poste de Chargé des Pêches, jusqu'à l'heure actuelle.

14. La discussion était fondée sur la recommandation de la Conférence d'Experts tenue à Nouméa du 14 au 22 mai 1952, demandant qu'un spécialiste des pêches soit recruté par la Commission avec les attributions suivantes:

- "(a) compiler et collationner les renseignements sur les pêches et les programmes de pêche de la région;
- (b) établir un service par l'intermédiaire duquel les informations sur des sujets concernant les pêches seront transmises aux chercheurs intéressés à cette époque dans la région;
- (c) coordonner les projets de développement des pêches dans la région;
- (d) conseils relatifs à la réalisation des programmes gouvernementaux sur les pêches;
- (e) effectuer des recherches déterminées et autres travaux à la demande des Gouvernements-membres;
- (f) surveiller étroitement les résultats des essais de matériel destiné à la pêche commerciale dans la région en vue de conseiller les autres territoires. Le spécialiste devrait particulièrement noter les possibilités de faire accepter aux populations locales les nouveaux engins et les nouvelles méthodes, et les possibilités pratiques de distribution de la production accrue;

- (g) encourager les mesures pour la standardisation de la nomenclature scientifique des espèces de poissons les plus importantes de la région et, dans les cas où cela sera possible, encourager l'uniformisation des méthodes de recherches d'usage courant."

15. En examinant les activités de la Commission compte tenu de ces attributions, la Conférence a estimé que le travail accompli ne devrait pas être jugé uniquement d'après le nombre des projets accomplis, mais plutôt d'après:

- (1) la proportion des recommandations faites par le Chargé des Pêches de la Commission et son assistant qui a été mise en oeuvre et les résultats qui en ont découlé;
- (2) les résultats pratiques du travail de la Commission dans le domaine de la diffusion de renseignements, notamment par des brochures et des articles publiés dans le Bulletin du Pacifique Sud;
- (3) les résultats pratiques de la formation donnée dans le domaine des pêches, dans quelle mesure les services des stagiaires ont été utilisés soit par les administrations, soit par l'industrie, et quelle proportion des populations des territoires a encore besoin de formation.

16. La Conférence s'est déclarée satisfaite du travail accompli par la Commission dans le domaine de la compilation et du collationnement de renseignements sur les pêches dans la région, et notamment de l'établissement d'un service permettant de transmettre des informations concernant les pêches aux chercheurs et aux autres personnes intéressées travaillant dans la région.

17. La Conférence a estimé qu'il n'était pas encore possible de coordonner les projets de développement des pêches dans la région, mais que la diffusion de renseignements par l'intermédiaire de la Commission servirait de base à cette coordination dans l'avenir.

18. La Commission a fréquemment été sollicitée pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes des pêches territoriaux et les rapports publiés périodiquement concernant des régions précises sont utilisés par les gouvernements comme étalons pour la détermination de la politique à suivre en matière de pêches.

19. La Conférence a donc reconnu que le Chargé des Pêches et son assistant ont fait tout leur possible pour étudier et mettre au point les résultats des travaux expérimentaux et, chaque fois que c'était faisable, transmettre les conclusions de ces études aux personnes intéressées.

20. La Conférence a noté que la Commission n'a pas eu la possibilité de normaliser la nomenclature scientifique des espèces de poisson les plus importantes de la région, et a estimé qu'il ne convenait pas d'inclure cette activité dans les attributions du personnel de la Commission.

21. La Conférence a longuement discuté les efforts faits par la Commission dans le domaine de la formation et a estimé que, bien que des résultats intéressants aient été obtenus, ceux-ci n'étaient guère proportionnés à l'effort et à la dépense fournis. Une étude critique est nécessaire en la matière.

22. La discussion a montré que, par suite de l'évolution des pêches dans la région, il y avait lieu de réétudier la validité du programme actuel de la Commission et de revoir les attributions des chargés des pêches en vue d'assurer que, à l'avenir, leurs travaux intéressent plus directement les problèmes communs à l'ensemble ou à de grandes parties de la région, et d'assurer plus spécialement que, tout en aidant les services des pêches, les travaux du personnel de la Commission ne fassent double emploi avec les activités de ces services.

*
* *

C. LES PECHES DANS L'ECONOMIE DU PACIFIQUE SUD

23. La base de toute politique de développement est de savoir ce qu'il faut développer. La Conférence estime que, dans la région du Pacifique Sud, le manque de renseignements économiques dans le domaine des pêches vivrières et commerciales est une lacune importante.

24. Il n'existe, dans la région, pratiquement pas de statistiques du genre de celles qui sont normalement utilisées par les services des pêches; ces statistiques comprennent entre autres des inventaires des embarcations et des engins utilisés, de la main-d'oeuvre, des installations à terre, des établissements à la disposition de l'industrie, ainsi que des registres des prises, des efforts fournis, des quantités de poisson débarquées, transformées et vendues, des prix aux différents niveaux et des dépenses encourues dans chaque secteur de l'industrie.

25. Ce type de statistiques est, bien entendu, moins important lorsqu'il s'agit de pêches vivrières que lorsqu'il s'agit de pêches commerciales d'organisation complexe; néanmoins, une certaine gamme de statistiques devrait exister pour chaque stade des opérations. Pour les pêches vivrières, l'on peut employer la méthode du sondage, tandis que dans les autres cas l'on peut obtenir des statistiques à partir des mercuriales existantes.

26. Outre les données quantitatives, chaque gouvernement a besoin de rapports descriptifs sur la structure, l'organisation et le fonctionnement de son industrie. Ces descriptions doivent également indiquer la place qu'occupe l'industrie dans l'économie générale du pays; elles doivent montrer dans quelle mesure l'industrie peut être un débouché pour l'emploi de la main-d'oeuvre, un marché pour des biens de production, dans quelle mesure elle contribue au revenu national et jusqu'à quel point la collectivité dépend de cette industrie.

27. En outre, ces rapports doivent préciser où s'insère une industrie locale parmi les industries mondiales du même type; par exemple quelle est l'envergure d'une industrie locale du thon par rapport aux industries thonnières mondiales? Ces descriptions devront ensuite être complétées par des études dans des domaines adjacents, par exemple par des enquêtes sur la nutrition (généralement effectuées par sondage) pour permettre d'estimer la place qu'occupe le poisson dans le régime alimentaire des populations.

28. En l'absence de données quantitatives et qualitatives de ce genre, les gouvernements auront des difficultés à formuler une politique des pêches, et à établir et mettre en vigueur des programmes de développement.

29. La Conférence a recommandé à la Commission du Pacifique Sud d'attirer l'attention des administrations territoriales sur l'Appendice 7 du Rapport de la Conférence des Pêches de 1952 (Document Technique No. 25 de la CPS), et de solliciter l'avis de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture sur les mesures à prendre pour le recueil de ces statistiques essentielles par les méthodes de l'échantillonnage et autres.

30. Bien que la Conférence ne se propose pas d'établir en détail un programme de recherche économique tel que celui qui est défini ci-dessus, elle recommande à la Commission d'encourager la mise en oeuvre de ce genre de recherches, de les aider et de les coordonner, et d'en faire elle-même toute partie qui peut être entreprise par une organisation internationale.

ETAT DES SERVICES DES PECHEES DANS LA ZONE D'ACTION DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD - FEVRIER 1962

PROTECTORAT BRITANNIQUE DES ILES SALOMON

Siège	Créé en	Personnel permanent		Bateaux	Equipement et engins	Installations à terre
		Etranger	Local			
Honiara	1961	1	0 (2 prévus au budget)	3 cotres de 7m,50	Filets, lignes, nasses, palan- gres (10 paniers)	Bureau, hangar pour engins et mouillages en voie d'installation

Sommaire du programme

- Amélioration de la pêche vivrière et développement de la conservation du poisson par salaison
- Organisation moderne du marché local (Honiara)
- Développement de la pêche commerciale par les coopératives
- Introduction de la réfrigération
- Enquêtes sur les ressources
- Formation des pêcheurs
- Motorisation des pirogues et amélioration des bateaux de pêche

Siège	Créé en	Personnel permanent		Bateaux	Equipement et engins	Installations à terre
		Etranger	Local			
Rarotonga	1957	1 à plein temps 2 à temps partiel	2 à plein temps 5 à temps partiel	une embarcation à moteur demi-pontée (louée) et divers petits bateaux uti- lisés aussi par d'autres services	Filets à appâts, 20 paniers de palangre flottante, lignes verticales, nasses	Hangar, atelier, répara- tion des filets, bureau

Sommaire du programme

- Recherches sur l'huître nacrée à bordures noires
- Développement des ressources en appâts pour la pêche à la palangre
- Essais de pêches à la palangre flottante
- Amélioration des engins pour la pêche vivrière

ILES FIDJI

Siège	Créé en	Personnel permanent		Bateaux	Equipement et engins	Installations à terre
		Etranger	Local			
Suva	Proposé	1 - 2	± 10	Un de 15 à 18 m Une plate avec moteur hors-bord	Filets, lignes, treuil à lignes, etc...	A établir. Des marchés au poisson existent dans tous les principaux centres

Sommaire du programme

- Développement des pêches à tous les niveaux
- Pêches intérieures, y compris pisciculture
- Promulgation d'une législation des pêches
- Organisation de la commercialisation
- Recherches sur les pêches côtières

Siège	Créé en	Personnel permanent		Bateaux	Equipement et engins	Installations à terre
		Etranger	Local			
Papeete	1958	1	2	Six de 5 à 6 m	10 scaphandres autonomes 2 compresseurs (3 et 7 CV)	Bureau

Sommaire du programme

- Organisation et contrôle de la plongée des nacres
- Amélioration des lagons (établissement de réserves et de bancs de reproduction)
- Règlements et statistiques relatifs à la pêche des nacres
- Inventaire de la pisciculture - Enquêtes sur les embarcations, les méthodes et les engins de pêche
- Règlementation des pêches

Siège	Créé en	Personnel permanent		Bateaux	Equipement et engins	Installations à terre
		Etranger	Local			
<u>PECHE EN MER</u>						
Hollandia	1948	4	8	1 de 9m,75 à coque en acier 1 de 12 m en bois 6 de 7m,50 en bois	Lignes, filets tournants, chaluts, filets divers	Stations bien équipées, avec magasins, ateliers, slipways et école à Hollandia, Seroei, et Manokwari

Sommaire du programme

- Enquête sur les aires de pêche et sur les ressources en poisson
- Pêche expérimentale
- Vulgarisation
- Formation
- Développement du transport et de la commercialisation

PECHE INTERIEURES

Sentani	1958	2	4 assistants 4 stagiaires	1 canot de 4m,50 en fibre de verre avec un moteur hors-bord de 22 CV 1 catamaran avec moteur hors-bord de 5 CV $\frac{1}{2}$	Verveux, tramails, filets divers, 1 générateur de courant continu pour la pêche à l'électricité, filets à plancton, équipe- ment limnologique	Laboratoire, maisons d'habitation, bassin à eau chaude (Sentani), bassin à eau froide (Wamena), 5 stations de pisciculture
---------	------	---	------------------------------	--	--	---

Sommaire du programme

- Enquête sur les ressources des eaux douces et des eaux saumâtres
- Formation du personnel de vulgarisation
- Développement de la pisciculture
- Distribution du frai
- Pêche expérimentale
- Amélioration des engins pour la pêche vivrière

Siège	Créé en	Personnel permanent		Bateaux	Equipement et engins	Installations à terre
		Etranger	Local			
Port Moresby	1954	5	40 y compris les stagiaires	1 de 18 m 1 de 12 m 1 de 9 m 2 de 5 m à moteur fixe 4 de 5 m à moteur hors-bord 1 pirogue double de 12 m petites embarcations diverses	Seines de plage, filets maillants, palangres flottantes, chaluts, nasses diverses	Bureau, atelier, 3 stations à Daru, Yule et Lopon. Une station centrale à Madang avec stations sur le terrain

Sommaire du programme

- Développement général de certains aspects des pêches
- Aide directe aux groupements et coopératives de pêcheurs
- Développement des pêches dans les villages
- Enquête sur les ressources inexploitées
- Recherches sur le transport, l'emballage et la commercialisation

TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

Siège	Créé en	Personnel permanent		Bateaux	Equipement et engins	Installations à terre
		Etranger	Local			
Koror, Iles Carolines	1956	1	19 10 stagiaires	1 palangrier de 17m50 2 canots de 5 m en matière plastique et 3 moteurs hors-bord	120 paniers de palangre flot- tante, filets à appâts, engins de pêche (appâts vivants), filets divers, lignes, 3 scaphandres autonomes, 1 compresseur	Ateliers, usine de congéla- tion, usine à glace, instal- lations de déchargement, de mazoutage et de ravitaille- ment en eau sur le wharf, entrepôt, bureau, école de pêche

Sommaire du programme

- Développement de la pêche de la bonite à ventre rayé à l'appât vivant
- Formation des Micronésiens à la pêche commerciale du thon
- Etablissement de centres de réfrigération à terre
- Etablissement de la pêche vivrière à Truk
- Ecole de pêche
- Pêche expérimentale à l'appât vivant
- Essais de traitement (fumage, mise en conserve)
- Aide à la coopérative de pêcheurs de Palau et à la "Boatbuilding and Drydocking Association" récemment formée à Palau

Siège	Créé en	Personnel permanent		Bateaux	Equipement et engins	Installations à terre
		Etranger	Local			
Nuku'alofa	1953	1	5	1 de 20 tonnes en bois	Palangres flottantes	Chambres froides, marché, bureau, atelier et installations sur le wharf

Sommaire du programme

- Développement de la pêche à la palangre
 Un palangrier d'environ 150 tonnes est attendu sous peu et l'on pense que la production mensuelle atteindra entre 60 et 80 tonnes de thons
- Projet de culture des perles (Vava'u)
- Pêche aux filets maillants, usine de fumage et de conservation par le froid (Ha'apai)
- Construction d'un bateau de 15 tonnes avec installation de réfrigération (Ha'apai)

II. PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DES PECHEES
DANS LA ZONE D'ACTION DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

A. LES RESSOURCES, LEUR APPRECIATION ET LES BESOINS DE RECHERCHE

31. Etudiant les besoins en recherche de la région, la Conférence a reconnu que cette activité se divise en trois catégories:

- (1) la recherche conçue et exécutée pour obtenir un avantage économique direct et rapide, et dont le coût est proportionné aux profits que l'on en tire;
- (2) la recherche entreprise pour des raisons humanitaires et orientée dans l'ensemble vers la conservation des ressources nécessaires aux populations locales;
- (3) la recherche de grande envergure entreprise à long terme, destinée à combler les lacunes des connaissances scientifiques et à fournir des données sur lesquelles pourront être fondés les plans nationaux et internationaux à long terme.

32. La Conférence a estimé que la recherche pourrait se développer sur la base des grandes lignes ci-après.

33. La recherche entreprise à l'échelon territorial devrait porter sur des problèmes locaux immédiats et le rapport entre son coût et le profit que l'on peut en tirer devrait être très favorable.

34. Les Gouvernements métropolitains pourraient sans doute entreprendre une action dans un domaine beaucoup plus vaste et devraient s'intéresser aux trois catégories de recherche. Cependant, ils assumeraient probablement une responsabilité majeure à l'égard des catégories 2 et 3.

35. La recherche pourrait être effectuée aussi par des organisations internationales existantes ou envisagées, notamment dans les catégories 2 et 3, sur des problèmes d'importance régionale.

36. A cet égard, le rôle de la Commission du Pacifique Sud, aidée de son Comité Consultatif des Pêches, devrait être:

- (1) de définir ou d'aider à définir les besoins en matière de recherche;
- (2) d'aider à satisfaire ces besoins, soit en fournissant elle-même une aide financière ou technique, soit en obtenant cette aide auprès d'autres organisations;
- (3) de stimuler l'intérêt d'organismes internationaux ou d'organisations de recherche, ainsi que celui des gouvernements et des administrations territoriales.

37. La Conférence a attiré l'attention de la Commission sur le fait que les principes précités, bien qu'établis en premier lieu pour la recherche sur les ressources, s'appliquent aussi à d'autres domaines.

38. Bien que dans la plupart des cas on manque de renseignements précis sur l'ampleur des ressources aquatiques totales de la région, il est permis de croire que les ressources actuelles pourraient être exploitées bien davantage qu'elles ne le sont.

39. La Conférence a accepté une classification des ressources sur une base écologique, les divisant en six catégories principales:

1. ressources des récifs et des lagons,
2. ressources des régions côtières (particulièrement en ce qui concerne les principales îles),
3. ressources du fond de la mer jusqu'à des profondeurs de 200 brasses,
4. ressources pélagiques, y compris les espèces de surface et sub-superficielles,
5. ressources estuariennes et intérieures,
6. autres ressources, y compris les invertébrés, les tortues, les crocodiles et les mammifères.

40. La Conférence reconnaît que ces catégories ne peuvent pas être définies avec précision étant donné qu'il peut y avoir et qu'il y a fréquemment un chevauchement des différentes espèces d'une zone écologique sur l'autre.

41. Les pêches vivrières et commerciales locales dépendent largement des ressources du récif et des bas-fonds côtiers dont l'exploitation exige des techniques spéciales pour lesquelles il faut une grande variété de méthodes et d'équipements.

42. Les ressources du récif pourvoient à la pêche vivrière dans toute la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud, mais sont invariablement limitées; elles ne suffiraient pas aux entreprises industrielles (de transformation); ce n'est qu'exceptionnellement qu'elles peuvent alimenter les marchés locaux et, pour diverses raisons, elles sont extrêmement vulnérables à l'exploitation, même rationnelle; en outre, si l'on emploie le poison, la dynamite ou d'autres méthodes destructrices, les stocks diminuent rapidement. L'attention de la Conférence a été attirée sur certains cas particuliers dans lesquels la pêche trop intensive ou les abus, y compris l'emploi de la dynamite et du poison, avaient presque entièrement détruit les ressources en poisson de certains récifs.

43. Vu l'importance de la pêche vivrière pour les insulaires, la Conférence a exprimé l'opinion que les gouvernements et les administrations devraient veiller à ce que ces ressources soient utilisées de manière que les populations locales en tirent le meilleur profit possible. Cela signifie que les opérations de pêche devraient être conduites selon des principes bien établis, fondés sur une recherche approfondie. En même temps, la Conférence a reconnu que, les populations locales s'intéressant peu aux projets de conservation, des mesures devraient être prises pour leur faire mieux comprendre les avantages de ces projets.

La Conférence a donc recommandé:

- (1) que la Commission du Pacifique Sud examine la possibilité d'établir un institut chargé de faire des recherches sur les ressources des récifs du Pacifique Sud. Le programme de cet institut comprendrait l'étude de l'écologie des récifs, de la structure et de la dynamique des espèces

d'importance économique, des méthodes de pêche sur le récif et de la possibilité de développer ces ressources;

- (2) que la Commission examine l'utilité de s'adresser à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture en vue d'obtenir une aide de cette Organisation, du Programme Elargi d'Assistance Technique et du Fonds Spécial des Nations Unies pour ce projet;
- (3) qu'une attention spéciale soit consacrée à la formulation de plans d'exploitation susceptibles d'être acceptés par les populations locales, et au développement de programme de vulgarisation destinés à montrer à ces populations les avantages de ces plans; on a estimé que la documentation sur les méthodes de conservation adaptée à l'enseignement scolaire, était particulièrement importante.

45. La Conférence a en outre désigné certaines régions précises où des recherches sont nécessaires et a insisté pour que les gouvernements et la Commission du Pacifique Sud prennent d'urgence des mesures pour permettre des recherches sur la biologie et la productivité éventuelle des stocks de tazar (Scomberomorus spp.) dans les lagons et les eaux avoisinant les récifs et les côtes, étant donné que cette espèce est très demandée sur les marchés locaux et régionaux.

46. Durant la discussion, l'attention a été attirée sur la présence, dans différentes parties de la région, de nombreux bancs de Selar crumenophthalmus et l'on a estimé que cette espèce devrait aussi faire l'objet d'un projet de recherche.

47. L'expérience acquise à ce jour indique que les pêches pourraient être développées grâce à une exploitation des poissons vivant en eaux profondes sur le côté extérieur des récifs et sur le fond de l'Océan, à des profondeurs allant jusqu'à 200 brasses. La Conférence a recommandé l'établissement d'un projet destiné à développer des engins et des méthodes plus efficaces pour assurer une exploitation plus intensive et plus économique de ces stocks, ainsi qu'une recherche biologique destinée à déterminer les caractéristiques des populations et la biologie des espèces en question.

48. La Conférence a souligné la nécessité de réunir plus de renseignements sur deux groupes de thons: ceux qui vivent dans les eaux superficielles et ceux qui vivent dans les eaux sub-superficielles, dont dépend l'industrie de la pêche à la palangre flottante. En ce qui concerne les premiers, il convient d'étudier les ressources en appâts.

49. L'attention de la Conférence a été attirée sur la recommandation adoptée en 1961 par le Congrès Scientifique du Pacifique à Hawaï, visant à une intensification des recherches sur le Chanos chanos, et sur le fait qu'il existe un sous-comité du Conseil Indo-Pacifique des Pêches s'occupant de cette question.

50. Dans plusieurs parties de la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud, les autochtones capturent le Chanos chanos adulte et l'intérêt envers la possibilité de collecter et d'élever le frai augmente.

51. La Conférence a recommandé à la Commission du Pacifique Sud de rester, par l'intermédiaire de ses chargés des pêches, en étroite contact avec le Conseil Indo-Pacifique des Pêches et d'autres organisations ou institutions faisant des recherches sur cette espèce pour assurer que tous les renseignements disponibles soient communiqués aux services des pêches de la région, et d'examiner la possibilité d'encourager, le cas échéant, un programme de recherches sur la biologie et la distribution du Chanos chanos en accordant une

attention particulière à la définition des régions où l'on trouve d'importantes concentrations de larves ou d'alevins.

52. La Conférence a reconnu que les problèmes du développement et de l'exploitation des pêches intérieures dans la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud se limitaient à quelques cas particuliers.

53. Tout en reconnaissant que la pêche en eau douce dans différents pays a pu souvent être considérablement accrue par l'introduction d'espèces non indigènes, la Conférence a tenu à rappeler que certaines espèces introduites dans quelques pays sont devenues des fléaux. La Conférence est convaincue que ces introductions devraient être faites uniquement lorsque l'habitat et les caractéristiques des espèces qu'il est proposé d'introduire sont suffisamment connus pour permettre d'affirmer que leur introduction n'aura pas de conséquences indésirables.

54. La Conférence connaît de nombreuses espèces déjà introduites dans la région du Pacifique Sud ou près d'être introduites qui pourraient donner lieu à différentes objections. Néanmoins, elle reconnaît que les renseignements disponibles sont insuffisants pour que l'on puisse arriver à des conclusions objectives quant à ces introductions, et désire que des avis autorisés soient obtenus en la matière.

55. La Conférence recommande donc à la Commission du Pacifique Sud de prier l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture d'entreprendre une étude des introductions faites dans le monde, étude qui servirait de guide à ceux qui désirent introduire certaines espèces. Ces travaux permettraient d'établir la liste des espèces dont l'introduction est approuvée ou déconseillée, et d'en indiquer les raisons (écologiques ou autres).

56. La Commission du Pacifique Sud devrait aussi se renseigner auprès du Comité spécial récemment formé en Australie pour étudier le problème de l'introduction d'espèces exotiques, et diffuser les informations obtenues.

57. La Conférence estime que l'expansion et l'utilisation des ressources en huîtres nacrées dépendent dans une large mesure du progrès des méthodes d'élevage qui se heurtent à des problèmes techniques étroitement spécialisés, dont la solution pourrait être recherchée grâce à l'aide d'experts métropolitains, en particulier dans le domaine du collectage du naissain.

58. Les méthodes de récolte des huîtres devraient être de nature à assurer un approvisionnement continu dans la mesure où cette industrie procure aux populations autochtones de certaines îles un revenu en espèces.

59. La Conférence estime que le marché du troca n'est plus suffisamment intéressant, dans les conditions actuelles. Elle note que des rapports détaillés sur l'industrie du troca ont été rédigés et que les études économiques préparées par le Gouvernement australien présentent un intérêt particulier.

60. La Conférence note que le burgau est l'objet d'une demande constante et que l'état et le développement de cette pêche justifieraient une étude plus approfondie.

61. La Conférence reconnaît aussi que, dans certaines conditions, en particulier dans les îles et les atolls les plus isolés, les populations locales pourraient obtenir des revenus en espèces accrus en vendant certains produits secondaires tels que des coraux, des coquillages, soit bruts, soit travaillés, des trocas travaillés ou polis et d'autres produits de ce genre. Son attention a été attirée sur l'accroissement récent assez sensible du nombre des collectionneurs de coquillages et sur le fait que, notamment en Europe et en

Amérique, de petites firmes font maintenant le commerce des coquillages. La Commission est priée de recueillir des renseignements sur les marchés existants ou éventuels pour ce genre de produits.

*
* *

B. CONSERVATION DES RESSOURCES DE LA MER ET DES EAUX INTERIEURES

62. Ces dernières années, l'exploitation des ressources de la mer et des eaux intérieures dans la région du Pacifique Sud a augmenté considérablement et, dans certains cas, on observe d'ores et déjà un dépeuplement assez prononcé.

63. Les tortues, par exemple, qui sont très vulnérables, particulièrement à la saison de la ponte, et le Dugong, espèce assez rare qui se reproduit lentement, sont en voie d'extinction dans certains territoires et la Conférence a estimé que la conservation de ces animaux, ainsi que d'autres espèces, devrait retenir l'attention.

64. La Conférence tient à répéter sa mise en garde contre les abus tels que l'emploi de poisons ou d'explosifs dans l'exploitation des ressources de la mer et des eaux intérieures.

65. La Conférence a estimé nécessaire de souligner que la protection ne devrait pas être limitée à des mesures d'interdiction, mais qu'elle devrait être fondée sur des méthodes rationnelles destinées à maintenir les stocks et leur exploitation au niveau optimum.

*
* *

C. BATEAUX ET ENGINS DE PECHE

(a) ENGINS ET MATERIEL

66. L'attention de la Conférence a été attirée sur les difficultés très réelles que rencontrent les Chefs des Services des Pêches de la région lorsqu'ils veulent se procurer des engins de pêche. La nature spéciale des différents types de pêche exige qu'au moment de commander des engins on donne des spécifications très précises.

67. La Conférence a prié la Commission du Pacifique Sud de s'adresser aux fabricants d'engins de pêche pour obtenir des échantillons et des catalogues en quantité suffisante pour pouvoir les distribuer aux différents services des pêches, afin qu'au moment de la commande des références précises puissent être rappelées.

68. Cette question est particulièrement importante pour les filets et les fils, étant donné qu'il n'existe aucune table de conversion satisfaisante intéressant les fils et filets confectionnés par différentes maisons.

69. Les Chefs des Services des Pêches des territoires devraient, en premier lieu, fournir à la Commission les renseignements nécessaires à la préparation d'un catalogue contenant les spécifications précises des engins de pêches de toutes catégories convenant aux eaux tropicales.

(b) PREPARATION D'UN MANUEL ET DE CIRCULAIRES SUR LES BATEAUX, LES ENGINS ET LES METHODES DE PECHE

70. Après l'établissement de cette liste préliminaire, la Conférence désirerait que la Commission du Pacifique Sud prépare un manuel sur les embarcations, les engins et les méthodes de pêche employés dans la région du Pacifique Sud. Pour ce manuel, la Commission devrait se servir des publications existantes et demander aux services des pêches territoriaux leur contribution. Pour chaque catégorie majeure d'embarcations et d'engins, on devrait établir des formes normalisées. Le manuel devrait être illustré d'une manière détaillée, afin que le texte et les illustrations puissent aider les pêcheurs à construire et à utiliser les engins de pêche. Le manuel devrait être imprimé et publié sous une forme appropriée.

71. Reconnaisant que la préparation d'un tel manuel prendra un temps considérable, la Conférence a demandé à la Commission du Pacifique Sud de prendre des mesures immédiates pour compiler et diffuser une circulaire donnant la description, les spécifications précises et des illustrations de ce qui suit:

- 1) les engins hawaïens pour la pêche de nuit de Selar crumenophthalmus;
- 2) le filet à Decapterus;
- 3) les lignes verticales (australiennes et hawaïennes);
- 4) les filets maillants;
- 5) les petites "purse seines" (jusqu'à 100 brasses de longueur);

et d'indiquer les maisons où l'on peut se procurer ce matériel, ainsi que son coût, ou encore les éléments utilisés dans sa construction. Cette circulaire devrait contenir aussi des descriptions et des illustrations du matériel accessible complétant chaque engin de pêche.

(c) AMELIORATION DES ENGINS ET DES METHODES DE PECHE

72. La Conférence a reconnu qu'il était nécessaire d'améliorer d'urgence les engins de pêche actuels et d'introduire des engins et des méthodes plus modernes, ce qui ne pourra se faire que par étapes. La première étape serait l'étude de l'efficacité des engins proposés, dans les conditions particulières aux différentes régions.

73. Si un engin s'avère efficace, la deuxième étape serait sa démonstration aux pêcheurs autochtones afin de stimuler leur intérêt.

74. La troisième étape serait l'organisation de ces opérations et de cours de formation intensive pour familiariser les pêcheurs autochtones avec la construction et l'utilisation du nouvel équipement.

75. La Conférence a recommandé que, chaque fois qu'un territoire estime nécessaire l'introduction d'un engin amélioré ou de méthodes de pêche nouvelles, il demande conseil directement au Chargé des Pêches de la Commission. Celui-ci pourrait recommander aux gouvernements le type d'embarcations, d'équipements et d'installations à terre requis pour obtenir des résultats sûrs.

76. La Conférence a invité les territoires à prendre toutes les mesures préliminaires et à obtenir tout l'équipement nécessaire avant de procéder au recrutement d'un expert, et à ne nommer celui-ci que lorsque tous les préparatifs sont terminés.

77. La Conférence a noté, en particulier, qu'il pourrait être nécessaire de modifier quelque peu les engins choisis pour les adapter aux conditions locales.

78. La Conférence a attiré l'attention notamment sur deux cas spéciaux d'intérêt immédiat qui pourraient contribuer substantiellement à l'accroissement de la production. Il s'agit de la ligne verticale pour l'exploitation des poissons vivant dans les eaux profondes à proximité des récifs, et de la petite palangre flottante destinée à la capture des poissons vivant dans les couches sub-superficielles, à l'aide d'embarcations de pêche relativement modestes.

(d) TYPE ET CONSTRUCTION DES BATEAUX DE PECHE

79. En ce qui concerne la forme et la construction des bateaux de pêche, la Conférence a souligné qu'il était nécessaire de procéder à un examen soigneux de la pêche dans les eaux tropicales de l'Océan Pacifique et des conditions de la mer, à la fois en général et dans des régions particulières, pour définir les conditions essentielles auxquelles doivent répondre les embarcations de pêche destinées à la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud.

80. La Conférence a prié la Commission du Pacifique Sud d'examiner la possibilité d'organiser, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, des entretiens directs entre l'Architecte naval de l'OAA et les Chefs des Services des Pêches sur les problèmes fondamentaux d'architecture et de construction navales.

81. A cet égard, la Conférence a appris que le Gouvernement australien se propose d'inviter M. Jan-Olof Traung à venir en Australie pour donner des conseils sur les bateaux existants et la construction de nouvelles unités, et elle a estimé que la Commission pourrait profiter de cette visite pour organiser une Conférence des Chefs des Services des Pêches, à laquelle participerait M. Traung.

82. Reconnaissant l'importance de l'efficacité des équipages, la Conférence a souligné que, dans la construction de bateaux, une attention spéciale devrait être consacrée aux aménagements destinés à l'équipage.

83. Etant donné la nature des pêches dans certaines parties de la région, la Conférence a estimé que la mécanisation des embarcations de pêche autochtones était le moyen le plus sûr et le plus rapide d'accroître leur efficacité. C'est pourquoi la Conférence a invité la Commission à rassembler et à diffuser autant de renseignements que possible sur les méthodes permettant d'adapter les embarcations autochtones aux besoins de la mécanisation.

84. La Conférence a demandé à la Commission de se procurer et de diffuser des plans et des spécifications d'embarcations de pêche petites et moyennes, en particulier de celles que les moyens actuellement disponibles permettraient de construire, et a reconnu que les détails de disposition intérieure et d'aménagement du pont dépendraient des services particuliers que le bateau est appelé à rendre.

85. A cet égard, les chalutiers du Queensland, dont la longueur va de 9 m à 16m,75, et les bateaux hawaïens du type "sampan" ayant une longueur de 14m,50 à 16m,75, présentent un intérêt particulier. Les renseignements diffusés devraient inclure des plans et des photographies.

86. Durant l'étude de la question générale des bateaux de pêche, la Conférence a noté l'utilité, pour des raisons de sécurité, d'un réseau radio-téléphonique reliant les bateaux à la côte et les bateaux entre eux, compte tenu en particulier des immenses distances que les bateaux de pêche sont appelés à parcourir.

D. COMMERCIALISATION, DISTRIBUTION ET TECHNOLOGIE

87. La Conférence a étudié les différents problèmes concernant la manutention et le traitement des prises après leur débarquement. La nature et l'envergure de ces problèmes sont déterminées par le type de pêche et l'usage fait du poisson. On peut envisager trois catégories:

(1) Pêche vivrière:

88. Les pêcheurs prennent ordinairement du poisson pour leur propre consommation. L'envergure des opérations est généralement limitée et le poisson est habituellement consommé à l'état frais.

(2) Pêche alimentant les marchés locaux et régionaux:

89. Le poisson est vendu ou échangé, souvent à l'état frais; sinon, dans l'ensemble, le traitement se limite à la conservation par le froid ou à la préparation d'un produit de consommation locale ou régionale. Le poisson est souvent débarqué à proximité des marchés ou amené jusqu'à ces marchés.

90. Les problèmes se posant dans ce domaine concernent les installations adéquates de nettoyage et de conservation du poisson sous glace, ainsi que sa manipulation hygiénique. Dans certains territoires, il est important aussi de prévoir la fourniture de glace aux bateaux de pêche et pour le transport du poisson jusqu'aux centres de vente.

91. Dans certains cas, la nécessité de conserver le poisson pendant des périodes très longues et son transport sur des distances considérables sembleraient justifier sa transformation en vue d'une conservation prolongée sans réfrigération.

92. La transformation en farine de poisson ou en miettes de poisson est une solution possible. Cependant, les populations autochtones n'acceptent pas toujours volontiers ces produits. Ce problème, ainsi que les questions de transport et d'emballage, requièrent des solutions dans certains cas.

93. Dans les régions où l'approvisionnement en poisson est limité, en permanence ou périodiquement, par exemple par le manque de moyens de transport, la pisciculture en bassins constituerait une méthode plus rationnelle, avant tout si les populations autochtones souffrent d'une carence protéique.

(3) Pêche destinée aux marchés industriels:

94. Le poisson destiné à ces marchés doit être fourni en grandes quantités et est congelé ou transformé pour les marchés d'outre-mer. Ce poisson est vendu au cours mondial et les débouchés locaux ou régionaux sont d'importance secondaire. Les espèces intéressant cette catégorie sont les thunides (et éventuellement les langoustes et les crevettes dans quelques régions limitées).

95. Les plus importantes de ces espèces, les thunides, sont débarquées et traitées dans certains endroits de la zone d'action de la Commission, mais leur pêche est pratiquée surtout par des pêcheurs étrangers à la région.

96. La Conférence a estimé que plusieurs problèmes sérieux handicapent le développement efficace de la pêche pour les marchés locaux et industriels, tout au moins en ce qui concerne les pêcheurs de la région. Quelques-uns de ces problèmes intéressent les opérations en mer, mais nombre d'entre eux sont dus à l'insuffisance des installations à terre.

97. Les conditions, dans la zone d'action de la Commission, varient à tel point qu'il est difficile de faire des recommandations précises, mais le développement des coopératives pourrait dans une certaine mesure résoudre quelques-unes de ces difficultés. La solution des autres sera déterminée par les circonstances entourant chaque situation particulière.

*
* *

E. COOPERATIVES ET AUTRES MESURES DE SOUTIEN

98. En ce qui concerne le rôle des coopératives dans l'industrie des pêches dans la zone d'action de la Commission, la Conférence a été informée de divers exemples qui montrent de quelle manière les coopératives peuvent contribuer au développement des pêches dans des circonstances données.

99. Reconnaisant la contribution des Services des Coopératives à ce développement dans certains territoires, la Conférence a estimé que le mouvement coopératif pourrait être stimulé, dans une certaine mesure, par les Chefs des Services des Pêches et a recommandé à ceux-ci de prendre contact avec les Services des Coopératives pour examiner si les organisations coopératives de pêcheurs pourraient assurer certains services et fournir certaines facilités.

100. La Conférence a recommandé, dans les cas où l'établissement de coopératives ne semble pas possible, que les gouvernements recherchent, le cas échéant, d'autres moyens permettant d'assurer ces services et de fournir ces facilités.

101. Consciente du fait que l'introduction de systèmes comptables simples mais adéquats pour les coopératives en voie de création pose un problème dans certains territoires, notamment là où il n'existe pas encore de Service des Coopératives, la Conférence a recommandé à la Commission du Pacifique Sud de continuer à donner son aide en élaborant, sur demande, des systèmes convenant aux conditions particulières du moment.

*
* *

F. FORMATION TECHNIQUE EN MATIERE DE PECHEES

102. La Conférence a étudié l'organisation, le travail et les résultats des cours de formation à la pêche organisés par la Commission du Pacifique Sud, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, en 1957 et 1961. Elle a examiné aussi l'expérience acquise dans certains territoires en ce qui concerne ce genre de formation.

103. Il semble que sous l'aspect important des qualités pédagogiques des instructeurs la formation, telle qu'elle a été souvent organisée depuis la dernière guerre, n'ait pas été satisfaisante. L'accélération de la formation n'est possible que si l'on emploie des techniques d'enseignement hautement spécialisées.

104. La Conférence a estimé qu'il était important de souligner que la formation technique intéresse trois catégories de personnel:

- (1) le personnel métropolitain professionnel des services des pêches;
- (2) le personnel subalterne local de ces services;
- (3) les pêcheurs eux-mêmes et d'autres personnes intéressées par cette industrie.

105. La Conférence a estimé que la Commission du Pacifique Sud peut faciliter la formation de ces trois catégories de personnel, en participant financièrement aux tournées d'étude interterritoriales ou aux voyages dans des pays extérieurs à la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud, effectués dans le but d'acquérir des connaissances sur une technique ou une méthode nouvelle, ou encore sur l'emploi d'un nouveau type d'engin.

106. En outre, la Conférence a estimé que la Commission du Pacifique Sud, aidée d'autres organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, pourrait organiser, notamment au niveau du personnel local subalterne, des cours de formation adaptés à des besoins spéciaux. Ces besoins peuvent être définis par des descriptions d'emploi détaillées, préparées par les services des pêches intéressés.

107. Ces cours de formation devraient, dans l'ensemble, être limités à quelques spécialisations de première nécessité, telles que conservation des produits de la mer sous glace ou par congélation, y compris l'hygiène industrielle; entretien des engins et bateaux de pêche; établissement de registres de gestion et de statistiques élémentaires; utilisation des auxiliaires de navigation et navigation élémentaire, manoeuvre et entretien des moteurs marins.

108. La Conférence a estimé que, pour ces cours de formation, on devrait faire usage de toutes les techniques modernes d'enseignement et que chaque cours devrait avoir une durée suffisante pour que le programme puisse être étudié convenablement.

109. La Conférence a suggéré à la Commission du Pacifique Sud d'organiser, en outre, pour le personnel local subalterne des services des pêches, des cours de réimprégnation sur des sujets particuliers.

*
* * *

G. PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DES PECHEES ET MESURES A PRENDRE POUR LEUR REALISATION

110. A ce stade, la Conférence avait examiné séparément les différents éléments du développement. Elle avait étudié les ressources qui pourraient fournir des prises accrues, les modifications d'engins, d'opérations et de bateaux de pêche qui permettraient d'améliorer et d'étendre les opérations, ainsi que les modifications d'organisation (par exemple, les coopératives), d'installations à terre et de marchés qui favoriseraient le développement de cette industrie.

111. La Conférence a étudié ensuite le développement dans son ensemble. Elle a consacré son attention, en premier lieu, aux entreprises étrangères opérant dans la région ou envisageant d'y exercer leur activité. Tout en reconnaissant que la pêche en pleine mer est ouverte, dans cette région, à n'importe quelle nation, la Conférence a pensé que les populations de la région ne laisseraient pas subsister indéfiniment le monopole de fait que des étrangers exercent dans l'exploitation de ces ressources.

112. En outre, certaines entreprises étrangères ont établi des bases dans les territoires de la région. Ces établissements ont des aspects sociaux, économiques et politiques qui, selon la Conférence, devraient être examinés de près.

113. Elle a reconnu que la plupart des gouvernements qui administrent des territoires dans la région, en examinant les projets d'entreprises étrangères, voudraient assurer qu'aucune action qu'ils pourraient prendre à l'égard de ces projets ne porte préjudice au patrimoine dont ils sont responsables. Leur attitude sera sans doute particulièrement ferme lorsqu'il s'agit d'une industrie telle que les pêches qui fait appel aux ressources naturelles. Ils hésiteront sans doute à accepter une décision qui pourrait aboutir à l'exclusion des populations locales d'un ensemble d'activités économiques auquel elles ont naturellement le droit de participer.

114. En outre, même si des garanties pouvaient être données à cet égard, l'établissement d'entreprises étrangères risque d'entraîner des problèmes socio-économiques. La Conférence aurait voulu avoir des renseignements sur les effets économiques et sociaux des entreprises de Pago Pago et de Santo. A défaut de ces renseignements, elle a prié la Commission du Pacifique Sud de faire elle-même, ou de faire faire, une étude de ces entreprises.

115. La Conférence aimerait connaître plus particulièrement leur effet sur l'industrie locale des pêches, et a exprimé l'espoir que l'étude de la situation à Pago Pago et à Santo, si elle est faite, porterait particulièrement sur cet aspect.

116. Néanmoins, la Conférence a reconnu que le problème des entreprises étrangères fait partie de toute une gamme de problèmes concernant le développement des pêches, depuis la simple pêche vivrière jusqu'aux opérations commerciales hautement organisées.

117. La Conférence a reconnu que l'organisation du développement économique et industriel est devenue, ces dernières années, une science propre, née en particulier des exigences des différents programmes d'assistance technique internationaux (et bi-latéraux).

118. La Conférence a estimé que les programmes des pêches de la région pourraient tirer profit de cette science nouvelle; elle espère que la Commission du Pacifique Sud prendra des mesures pour mettre à la disposition des Chefs des Services des Pêches une partie de la documentation existant dans ce domaine et qu'elle leur permettra de participer à des programmes de formation traitant du développement économique et industriel.

119. En outre, la Conférence a souligné que certains aspects propres à l'industrie des pêches (ressource de propriété commune, risques élevés, faible intégration) exigent un traitement spécial dans la théorie et la pratique du développement.

120. La Conférence a longuement étudié le processus du développement des pêches et ses conséquences. Au XXème siècle, il y a eu de nombreux exemples de créations spectaculaires de nouvelles pêcheries. Le nombre des échecs a été plus grand encore.

121. La Conférence estime que les Chefs des Services des Pêches de la région pourraient tirer le plus grand profit d'une étude d'exemples typiques de développement. Une telle étude devrait porter sur l'historique du développement (ou de l'échec) de chaque entreprise et identifier les aspects qui favorisent ou handicapent le développement. Elle devrait chercher à généraliser les conditions et les phases du développement.

122. Les personnes s'occupant des pêches pourraient préparer un aperçu de ce développement, mais la Conférence a estimé qu'une autorité compétente, telle que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, devrait établir un plan modèle pour la préparation de cet aperçu, coordonner le travail, compiler la documentation et préparer un rapport complémentaire mettant en relief les généralités significatives.

123. La Conférence estime que la Commission du Pacifique Sud pourrait contribuer au développement des pêches:

- (1) en aidant les gouvernements et les administrations territoriales à choisir des projets de développement et à préparer le travail de l'expert qui s'occupera de ces projets. La Conférence a souligné que, bien que la présence d'une ressource puisse être évidente, le choix des moyens d'exploitation peut ne pas être facile et que, même lorsqu'une méthode de pêche a été choisie, il reste un travail considérable à faire pour:
 - (a) réunir des renseignements sur le comportement et la distribution du poisson;
 - (b) se procurer les engins et les fournitures;
 - (c) se procurer et équiper un bateau;
 - (d) prévoir à terre des facilités d'entreposage et de réparation des engins, d'entretien des moteurs et du matériel, ainsi que des installations de commercialisation du poisson;
- (2) si elle était tenue au courant de tous les projets de développement envisagés ou en cours, la Commission du Pacifique Sud pourrait indiquer les cas où un seul expert serait à même d'aider plusieurs territoires en les visitant à tour de rôle. Une collaboration interterritoriale à l'établissement de projets, comme décrite ci-dessus, pourrait rehausser considérablement l'efficacité du travail tout en offrant des avantages économiques.

124. La Conférence a souligné que les plans des projets de développement devraient être souples. Le personnel local, avec l'aide éventuelle de la Commission du Pacifique Sud, préparera ces plans et les exécutera éventuellement. Il pourra avoir besoin des conseils d'un expert qui sera peut-être appelé à modifier, dans une certaine mesure, le plan original.

*
* *

H. SERVICES DES PECHES

125. La Conférence, notant l'existence de services des pêches dans plusieurs territoires, a exprimé l'espoir que ces services aideraient la Commission du Pacifique Sud dans toute la mesure du possible à atteindre ses objectifs généraux dans le domaine des pêches.

126. Cependant, la Conférence n'a pu s'empêcher de remarquer qu'aucun de ces services n'a, à l'heure actuelle, le personnel et le matériel nécessaires à l'exercice de toute la gamme des activités envisagées dans les chapitres précédents.

127. La Conférence encourage vivement les gouvernements et les administrations territoriales à accroître le personnel et le matériel de leurs services des pêches.

128. Elle a souligné que les activités de ces services ne peuvent être organisées et exercées avec efficacité que dans le cadre d'une politique très nette du gouvernement ou de l'administration territoriale intéressé. La Conférence a rappelé à ce sujet la position prise par le Gouvernement des États-Unis.

129. Elle s'est rendu compte néanmoins que les informations économiques indispensables à la formulation d'une telle politique manquent dans la région, ainsi qu'il a déjà été indiqué.

130. Tout en recommandant une fois de plus que ces informations soient réunies, la Conférence a tenu néanmoins à insister auprès des gouvernements et des administrations territoriales pour qu'ils définissent une politique à l'égard de l'industrie des pêches en se fondant sur les renseignements disponibles à l'heure actuelle.

*
* *

I. ROLE DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD DANS LE DEVELOPPEMENT DES PECHES

131. La Conférence a recommandé plusieurs activités que la Commission du Pacifique Sud pourrait exercer dans le domaine du développement des pêches. Il ressort de ces recommandations que ces activités peuvent se diviser en quatre catégories:

- (1) le rassemblement, l'analyse et la diffusion d'informations techniques et scientifiques, ainsi que la liaison entre les services des pêches;
- (2) l'obtention d'une aide d'autres organisations au profit des territoires de la région;
- (3) l'aide technique directe lorsqu'elle est nécessaire et possible;
- (4) les recherches et les études, par exemple dans le domaine de l'économie des pêches dans la région.

132. La Conférence a estimé que la Commission du Pacifique Sud aurait besoin de conseils pour exécuter un programme de développement des pêches.

133. Selon la Conférence, la Commission devrait pouvoir s'adresser à des experts objectifs, extérieurs à la région, et compléter de leurs conseils les connaissances et l'expérience des Chefs des Services des Pêches de la région.

134. La Conférence a estimé que cela pourrait se faire par l'intermédiaire d'un plan comme celui qu'elle recommande ci-après à la Commission:

(a) Structure:

- (1) Un Comité Consultatif composé de 4 ou 5 membres représentant une gamme de spécialisations aussi étendue que possible et ne faisant pas partie des services des territoires du Pacifique Sud.
- (2) Un Conseil d'experts; celui-ci devrait être formé graduellement sur les conseils du Comité Consultatif précité et selon la nature des questions pour lesquelles la Commission a besoin d'une aide technique.
- (3) Réunion périodique des Chefs des Services des Pêches des territoires à des intervalles ne dépassant pas deux ans.

(b) Organisation:

- (1) Le Comité devrait être consulté par lettre et convoqué de temps à autre sur décision du secrétariat et après consultation du président du Comité, notamment pour des questions ayant déjà fait l'objet d'un échange de correspondance.
- (2) Certains membres du Conseil d'experts seraient invités de temps à autre à participer aux sessions du Comité consultatif, selon la nature des questions à l'ordre du jour.
- (3) Les réunions du Comité consultatif coïncideraient avec celles des Chefs des Services des Pêches mais seraient moins fréquentes.
- (4) Des membres du Comité Consultatif et du Conseil d'experts pourraient être invités à participer de temps à autre, à des fins consultatives spéciales, aux réunions des Chefs des Services des Pêches.
- (5) A la longue, le Comité et le Conseil d'experts pourraient devenir superflus.

*
* *

J. AUTRES ACTIVITES DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD INTERESSANT LE DEVELOPPEMENT DES PECHES

135. La Conférence a tenu à appuyer l'initiative prise par la Commission du Pacifique Sud de faciliter les recherches du Laboratoire Océanographique d'Hawaï sur le problème des intoxications par le poisson dans le Pacifique tropical.

136. Ce problème est important non seulement sous ses aspects médicaux, mais encore dans le domaine économique, étant donné que la fréquence des cas d'ichtyotoxisme limite dans certains territoires l'exploitation des ressources de la mer.

137. La Conférence a étudié le programme d'éducation sanitaire de la Commission du Pacifique Sud, ainsi que les activités qu'elle se propose d'exercer dans le domaine de l'économie ménagère.

138. La Conférence a estimé que ces activités pourraient aboutir à une meilleure utilisation du poisson et des produits de la mer dans l'économie alimentaire des îles du Pacifique Sud.

139. Elle a particulièrement attiré l'attention sur la nécessité d'étudier, dans le cadre des projets d'éducation, des méthodes simples de conservation du poisson, susceptibles d'être acceptées par les insulaires, et des moyens permettant de généraliser la consommation des produits de la mer, en particulier dans les régions où il existe une carence protéique, notamment parmi les enfants à l'époque du sevrage.

*
* *

K. REMERCIEMENTS

140. La Conférence tient à exprimer sa reconnaissance au personnel de la Commission du Pacifique Sud, dont le travail pendant les heures de bureau et bien au-delà lui a permis de compléter sa tâche plus rapidement qu'il n'avait été prévu.

*
* *

III. RECAPITULATION DES RECOMMANDATIONS

	<u>Paragraphe</u> s
1) <u>Adressées à la Commission du Pacifique Sud</u>	
D'ordre général	131 - 139
(a) Rassemblement et diffusion de renseignements, liaison	(51, 56, 61,) 67 - 68 (70 - 71) 83 - 84 (118, 123
(b) Voies à suivre pour obtenir l'aide d'autres organisations	(36, 44(ii),) 55, 80 - 81 (106
(c) Aide directe	(36, 75, 78,) 101, 105, (106, 109,) 124
(d) Recherches ou études économiques	(29 - 30, 26,) 44(i), 45-48, (51, 57, 61,) 114, 123
2) <u>Adressées aux territoires et aux gouvernements</u>	(29, 43,) 44(iii) (64 - 65,) 69, 76, 99, (100, 113,) 125 - 130
3) <u>Adressées à d'autres organisations, en particulier l'OAA</u>	(29, 44(ii),) 49, 55, (80 - 81,) 122

APPENDICE I

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

CONFERENCE TECHNIQUE DES PECHEES

ORDRE DU JOUR

- I. Etat des pêches et des services des pêches dans la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud.
 - II. Activités de la Commission dans le domaine des pêches.
 - III. Etude des ressources des pêches dans la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud.
 - IV. Problèmes concernant l'amélioration des méthodes, des bateaux et des engins de pêche vivrière et commerciale.
 - V. Mesures de soutien aux pêches, notamment par l'intermédiaire des coopératives.
 - VI. Services des Pêches.
 - VII. Formation technique en matière de pêches.
 - VIII. Commercialisation et technologie, y compris les aspects de santé, de nutrition et d'économie ménagère.
 - IX. Perspectives de l'amélioration et du développement des pêches dans la zone d'action de la Commission.
 - X. Recherche et développement des pêches.
 - XI. Rôle de la Commission du Pacifique Sud dans l'amélioration et le développement des pêches, y compris celui du Comité Consultatif des Pêches.
-

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

CONFERENCE TECHNIQUE DES PECHEES

Président - M. Vernon E. Brock
Vice-Président - M. G.L. Kesteven
Rapporteurs - M. J.A. Tubb
M. L.C. Devambe

LISTE DES PARTICIPANTS

(a) Membres du Comité Consultatif des Pêches

M. Vernon E. BROCK Director of Biological Laboratory,
Bureau of Commercial Fisheries,
Jackson Place, N.W.,
Washington D.C., U.S.A.

Dr. G.L. KESTEVEN Assistant Director (Fisheries)
CSIRO Division of Fisheries
Cronulla, N.S.W., Australie.

M. M. LEGAND Océanographe Biologiste
Centre de Recherches Océanographiques
Institut Français d'Océanie, Nouméa.

Dr. A.M. RAPSON Director, Division of Fisheries
Department of Agriculture, Stock & Fisheries
Fort Moresby, Territoire de Papouasie et
Nouvelle-Guinée.

(b) Membres des Services des Pêches Territoriaux

M. M. AYLETT Fisheries Officer
Honiara, Protectorat britannique des îles
Salomon.

M. J. DOMARD Chef du Service de l'Élevage, des Industries
Animales, de la Nacre et des Pêches,
Papeete, Tahiti, Polynésie Française.

M. K.J. GARNETT Chief Veterinary Officer,
Department of Agriculture,
Suva, îles Fidji.

M. W.A. MACKENZIE Director, Division of Sea Fisheries
Hollandia, Nouvelle-Guinée Néerlandaise.

M. R. POWELL Fisheries Officer,
Rarotonga, îles Cook.

M. Yutaka SAWANURA Fisheries Officer,
Nuku'alofa, Tonga.

M. J. de VRIES	Chief Inland Fisheries Officer, Hollandia, Nouvelle-Guinée Néerlandaise.
M. P.T. WILSON	Fisheries Management Biologist, Koror, îles Carolines, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

(c) Observateur de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et du Conseil Indo-Pacifique des Pêches

M. J.A. TUBB	FAO Regional Fisheries Officer and Secretary to the I.P.F.C., FAO Regional Office, Bangkok, Thaïlande.
--------------	---

(d) Commission du Pacifique Sud

M. J. BARRAU	Directeur de la Section "Développement Economique".
M. L.C. Devambe	Adjoint au Service des Pêches.
M. R.H. BOYAN	Spécialiste des Coopératives.

Ont participé également à certaines sessions: Monsieur R. Cassier, Chef du Service d'Assistance aux Coopératives de la Nouvelle-Calédonie, Monsieur Y. Magnier, Océanographe de l'Institut Français d'Océanie, et, de la Commission du Pacifique Sud, M. R. Seddon, Directeur de la Section "Développement Social", le Dr. G. Loison, Directeur de la Section "Santé", et Mlle L. Geissler, Chargée de l'Education Sanitaire.

Ont assisté à la séance d'ouverture: Monsieur J.P. Tonnier, Directeur de l'Institut Français d'Océanie, et Monsieur P. Martin, Chef du Service de l'Elevage et des Industries Animales de la Nouvelle-Calédonie.

APPENDICE III

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

CONFERENCE TECHNIQUE DES PECHEES

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Série WP - Réponses au questionnaire SPC/FTM/A.2 concernant l'état des pêches et des services des pêches dans la zone d'action de la Commission.

- WP.1 Protectorat britannique des îles Salomon
- WP.2 Îles Cook
- WP.3 Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides
- WP.4 Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique
- WP.5 Îles Fidji

Série Tech. - Documents de base sur des questions précises.

- Tech. 1 Le poisson et ses utilisations: quelques aspects d'éducation sanitaire, par Leonie J. Martin.
- Tech. 2 Les bancs nacriers de la Polynésie Française, par J. Domard.
- Tech. 3 Services des Pêches, par G.L. Kesteven.
- Tech. 4 Historique du développement des pêches maritimes en Nouvelle-Guinée Néerlandaise, par W.A. MacKenzie.
- Tech. 5 L'industrie de la pêche à Tonga, par Y. Sawamura.
- Tech. 6 Les activités de la Commission du Pacifique Sud dans le domaine des pêches, par L.C. Devambe.
- Tech. 7 Recherches de base et amélioration des pêches commerciales dans le Pacifique, par M. Legand.
- Tech. 8 Les coopératives de pêcheurs, par R.H. Boyan.
- Tech. 9 Les pêches intérieures en Nouvelle-Guinée Néerlandaise, par J. de Vries.
- Tech. 10 Les poissons d'intérêt commercial des eaux de Nouvelle-Guinée, par A.M. Rapson.
- Tech. 11 L'amélioration des bateaux de pêche dans les îles du Pacifique, par R. Powell.
- Tech. 12 Coopérative des pêcheurs de Nouméa, par R. Cassier.